



**SO  
M  
MAI  
RE**

- 1 **Mot de bienvenue**
- 3 **Convocation à l'assemblée primaire du 30 novembre 2017**
- 3 **Protocole de l'assemblée primaire du 24 novembre 2016**
- 5 **Message et remarques sur le budget 2018**
- 11 **Entrée en vigueur de la nouvelle législation cantonale en matière de droit des constructions**
- 12 **Entrée en vigueur de la taxe au sac et horaires d'ouverture des déchetteries**
- 14 **Création d'une commission « aînés »**
- 15 **Mise en place de zones limitées à 30 km/h**
- 16 **Rappel des règles en zone de rencontre (20 km/h)**
- 17 **Du côté de la Tzoumaz**
- 19 **Divers**

## Le mot de bienvenue

### Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Pour le dernier InfoRiddes de l'année 2017, et après les messages d'introduction de chacun de mes 4 collègues du Conseil, j'ai le plaisir de boucler la première série des mots de bienvenue, nouvelle formule.

Voilà déjà 10 mois que le nouveau Conseil communal œuvre pour le bien-être de sa population et je peux vous assurer, à mon tour, que les personnes que vous avez élues prennent à cœur leur mission. J'en veux pour preuve nos séances bimensuelles constructives et surtout respectueuses des opinions et sensibilités de chacune et de chacun. Les décisions à prendre ne sont pas souvent aisées, certes, mais elles se prennent toujours selon les valeurs que nous défendons : le respect de l'autre, l'équité, le bien commun. Comme à l'accoutumée, la priorité de l'InfoRiddes automnal est consacrée au budget et aux investissements de l'année prochaine. Prenez un moment pour le passer en revue : vous consta-

terez qu'après les importants investissements de ces dernières années, il est planifié, comme prévu, un retour à une charge d'investissements plus modeste dès 2018. Notre Président, Jean-Michel Gaillard, vous commentera avec transparence les points saillants de ce budget lors de l'assemblée primaire



par Daniela Gillioz  
 conseillère communale

du 30 novembre prochain. Rejoignez-nous ! Votre présence nombreuse sera un signe bienvenu de votre intérêt pour la cause publique. Vous en conviendrez, l'année 2017 s'est avérée être pour notre village, une année de désagréments qui ont cependant conduit à des transformations plus que satisfaisantes pour le cadre de vie et l'attractivité de notre village : une nurserie, l'aménagement de la zone de rencontre ou le quartier de l'école, pour les nouveautés les plus visibles. Comme le disait W. Churchill, « Il n'y a rien de négatif dans le changement si c'est dans la bonne direction. » Assu-

rément, celle prise par votre Conseil pour la réalisation de ces changements n'a d'autre intérêt que celui du mieux-être de sa population, jeunes et moins jeunes confondus.

Parmi les changements les plus aboutis, un me tient particulièrement à cœur car il symbolise les générations passée et future : la rénovation de l'ancienne école. Cette dernière représente également la plupart des dicastères dont j'ai la charge : la jeunesse, la culture, le social et l'intégration.

Ceux qui, lors de la matinée «portes ouvertes» ont visité les locaux réaménagés, avaient les yeux émerveillés et curieux de leur enfance et n'ont pas tari d'éloges sur ce lifting tout en douceur. C'est que ce bâtiment évoque à lui tout seul diffé-

rentes générations : celles des grands-parents qui ont assisté à sa construction, des parents qui l'ont fréquenté et des enfants qui le vivent au quotidien. Aujourd'hui, tous ont leur place dans cette ancienne école rajeunie. Les enfants dont les parents travaillent y profitent d'une UAPE chaleureuse et performante alors que les grands-parents de la «Fleur de l'Age», l'ancien Foyer de jour, s'y réunissent deux fois par semaine pour partager des moments de saine convivialité dans un local tout aussi chaleureux. De plus, cet établissement voit se côtoyer des communautés

différentes dont le but primordial est de s'intégrer à travers l'apprentissage de notre langue. C'est en effet trois fois par semaine, lorsque les enfants et les aînés sont de retour chez eux, que les classes de français pour allophones prennent le relais. Et si ce n'est pas la conjugaison des verbes que l'on entend, cela peut être les vocalises du Chœur mixte St-Laurent ou les notes des musiciens du Conservatoire. La jeunesse aussi a son rôle à jouer dans ce bâtiment. C'est dans sa magnifique cour, en effet, que notre Commission Jeunesse a proposé à la population une nouvelle offre culturelle avec un Ciné-

ma Open Air sur quatre soirs. Même si la météo a été à notre désavantage, il faut relever l'excellente participation de plus de 180 personnes lors de la projection de «Ma vie de courgette» à l'occasion des 30 ans de la Ludothèque. Je tiens à relever ici le dynamisme et la vitalité de nos jeunes. Ils en veulent et ils vous le démontrent par des initiatives originales qui tissent les liens entre générations. Pour preuve, dans la salle «bleue» de cette même école,



## À l'image de notre école, notre commune se veut vivante et dynamique.

le 26 novembre prochain, la Jeunesse de Riddes organisera le premier tournoi de jass populaire. Et pour une diffusion de la culture et du partage, elle a confectionné des boîtes à livres que vous aurez l'occasion de faire «vivre» et qui se situeront dans des coins stratégiques de Riddes et de La Tzoumaz. Je ne me cache pas de le dire : nous avons une belle jeunesse, saine et engagée. Vous le reconnaîtrez donc, cet établissement scolaire relooké s'érige en symbole local de la pluralité culturelle et générationnelle.

A l'image de notre école, notre commune aussi se veut vivante et dynamique et chacun, junior ou senior, doit pouvoir y trouver sa place. C'est pourquoi il m'a semblé logique qu'après la création d'une commission jeunesse, il faille s'intéresser également à nos aînés, une classe d'âge qui, perspectives démographiques aidant, prendra de plus en plus de place dans notre société. Afin d'être à l'écoute de leurs attentes, sachez que dorénavant cette commission aînés existe et que les membres qui la composent sont, eux aussi, d'un dynamisme exemplaire. Notre premier souhait a été celui d'éditer la brochure «Être senior à Riddes» que vous trouve-

rez annexé dans cet InfoRiddes. Nous y avons inséré les activités, les services et d'autres informations utiles en faveur de nos aînés. On nous l'avait suggérée, voilà chose faite. D'autres projets basés sur l'interaction entre les générations sont en discussion. Vous en serez informés dès qu'ils auront pris forme.

La vitalité d'une commune se réalise également par l'échange et la diversité des cultures. Je ne peux m'empêcher de vous réitérer l'enrichissement que cela procure. En découvrant la culture de l'autre, on se doit d'accepter ce qu'il y a d'humain dans la différence et non ce qui en fait obstacle, comme la religion, la langue ou la politique. Je me permettrais une citation de Jean-Paul II, reprise par le pape François : «L'intégration n'est pas une assimilation qui conduit à supprimer ou à oublier sa propre identité culturelle. Le contact avec l'autre amène plutôt à en découvrir le «secret», à s'ouvrir à lui pour en accueillir les aspects valables et contribuer ainsi à une plus grande connaissance de chacun.» A cette connaissance de l'autre et à son accueil, votre commission intégration y tient particulièrement. C'est pourquoi elle a renouvelé cette année encore sa rencontre multiculturelle à laquelle ont participé plus de 200 personnes. Un formidable succès dû, d'une part, à l'engagement motivé des représentants des communautés étrangères de Riddes prêtes à faire découvrir leur «secret», et d'autre part, à l'esprit d'ouverture d'une grande partie de notre population.

Une commune en santé passe par des finances saines mais aussi par un environnement accueillant et une juste cohésion sociale. La nôtre peut se vanter d'avoir l'un et l'autre.

Je terminerai ce mot de bienvenue en remerciant les membres des commissions que je préside pour leur engagement et leur disponibilité, et mes collègues du Conseil pour leur sensibilité à l'égard de la cause «sociale».

Bonne lecture et excellente fin d'année 2017!



## Convocation à l'assemblée primaire du 30 novembre 2017

L'assemblée primaire est convoquée le jeudi 30 novembre 2017 à 19 h 30 à la salle du Collège, avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 24 novembre 2016
2. Lecture du budget 2018
3. Approbation du budget 2018
4. Présentation du plan quadriennal 2018-2021
5. Informations sur les projets en cours et à venir
6. Divers

Le budget de l'exercice 2018 est tenu à la disposition des citoyennes et des citoyens et peut être consulté ou retiré, dans sa forme complète, au bureau communal, pendant les heures officielles d'ouverture.

### **Protocole de l'assemblée primaire du 24 novembre 2016**

L'assemblée primaire du budget 2017 est ouverte par M. Jean-Michel Gailard, Président, qui souhaite la bienvenue à l'assistance.

Cette assemblée a été conformément convoquée par affichage au pilier public dans le délai légal avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 19 novembre 2015
2. Lecture du budget 2017
3. Approbation du budget 2017
4. Présentation du plan quadriennal 2017-2020
5. Modification des taxes cadastrales suite à l'homologation du PAZ le 21.03.2012
6. Informations sur les projets en cours
7. Divers

### **Protocole de l'assemblée primaire du 19 novembre 2015**

Sur proposition de M. Jean-Michel Gailard, Président, l'assemblée primaire renonce à la lecture du protocole de l'assemblée primaire du 19 novembre 2015, protocole qui a été porté à la connaissance de tous les citoyens dans l'InfoRiddes, et l'approuve à l'unanimité. L'ordre du jour est également accepté.

### **Lecture du budget 2017**

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 2'352'751.-. Les investissements nets s'élèvent à Fr. 2'910'000.-.

Quant au compte de variation de fortune, il présente un excédent de charges de Fr. 352'249.- après enregistrement de Fr. 2'705'000.- d'amortissements comptables.

Ce budget 2017 a été adopté en séance du Conseil communal 29 septembre 2016.

### Compte de fonctionnement

Le total des charges de fonctionnement est en augmentation de 2.86% par rapport au budget 2016. Il a passé de Fr. 15'388'057.- en 2015 à Fr. 15'828'850.- en 2016, soit une augmentation de Fr. 440'793.-.

Le total des revenus de fonctionnement est également en augmentation, passant de Fr. 14'991'557.- à Fr. 15'476'601.-, soit une augmentation de Fr. 485'044.- qui correspond à 3.23%.

### Compte des investissements

Le Conseil communal présente un budget prévoyant des investissements nets s'élevant à Fr. 2'910'000.-, y compris ceux liés aux services autofinancés.

Comme pour le budget 2016, l'investissement le plus important concerne le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école. Un montant de Fr. 900'000.- a été budgétisé pour 2017 afin de pouvoir terminer la réfection de l'ancienne école.

Les travaux de modération de trafic afin de créer une zone de rencontre dans le centre du village vont continuer et des montants de Fr. 150'000.- pour l'équipement routier et de Fr. 300'000.- pour la modération de trafic ont été budgétés.

Au niveau de la salle de Combremont, un montant de Fr. 80'000.- a été planifié afin de changer le sol de la salle de gym.

La chaufferie de la nouvelle église de Riddes doit être assainie et ces travaux seront l'opportunité d'y raccorder l'ancienne église. Un montant de Fr. 180'000.- a été inscrit pour l'ensemble du chantier.

Le déménagement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) dans l'ancienne école rénovée est prévu pour la rentrée scolaire 2017-2018 et un montant de Fr. 100'000.- a été budgétisé pour l'aménagement.

Concernant la petite enfance, un montant de Fr. 80'000.- est également prévu dans le cadre de l'aménagement de la nurserie, qui pourra accueillir des enfants âgés de 3 mois à 18 mois.

A La Tzoumaz, il est prévu d'équiper la zone artisanale dans laquelle se trouve la Fondation Domus. Un montant de Fr. 300'000.- a été inscrit dans le budget, soit Fr. 200'000.- dans le poste «Trafic» et Fr. 100'000.- dans le poste «Eau potable».

Certains autres projets d'investissement ont pris du retard et sont reportés du budget 2016, soit :

- Création d'une place de jeux pour les enfants dans le centre du village pour un montant de Fr. 100'000.-.
- Participation de Fr. 100'000.- aux travaux de correction des torrents à La Tzoumaz.

Les principales autres dépenses prévues sont les suivantes :

- Un montant de Fr. 135'000.- est demandé par l'Etat du Valais comme participation communale aux travaux de construction et de réfection des routes cantonales.
- Participation de Fr. 60'000.- pour le renouvellement des mensurations officielles.
- Un montant de Fr. 25'000.- est demandé par le Canton à titre de participation aux travaux de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.

### Approbation du budget 2017

L'assemblée primaire accepte le budget 2017 de la municipalité à l'unanimité moins une abstention.

### Présentation

#### du plan quadriennal 2017-2020

Le plan quadriennal est présenté à l'assemblée primaire. Il est prévu un retour à une charge d'investissements plus modestes pour 2018 à 2020. Cela permettra de diminuer l'endettement net par habitant. Les dépenses communales s'inscrivent dans une vision à

moyen terme maîtrisée et permettront à la Commune de conserver une situation financière saine.

### Modification

#### des taxes cadastrales

Les nouvelles taxes cadastrales adoptées par le Conseil communal le 30 avril 2015 sont présentées. Ces changements ont été rendus nécessaires suite à l'entrée en vigueur en 2012 du nouveau PAZ.

### Informations sur les projets

#### en cours

Les projets en cours sont présentés à l'assemblée primaire :

- 1 Travaux d'agrandissement et de rénovation de l'école.
- 2 Adduction d'eau potable et micro-centrale des Pontets.

### Divers

Après quelques remarques, auxquelles il est répondu et dont il est pris note, la parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance en remerciant les membres de l'Assemblée pour leur participation et leur intérêt. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



## Message et remarques sur le budget 2018

### 1. Aperçu général

Mesdames, Messieurs, Chères concitoyennes, Chers Concitoyens,  
Conformément à l'article 7 al. 1 de

la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter le budget de la commune pour l'année 2018.

### Présentation du résultat annuel

#### Compte de fonctionnement

##### Résultat avant amortissements comptables

		Comptes 2016	Budget 2017	Budget 2018
Charges financières	fr.	14'018'076.08	13'123'850.00	13'927'450.00
Revenus financiers	fr.	17'254'154.13	15'476'601.00	16'569'500.00
Marge d'autofinancement	fr.	3'236'078.05	2'352'751.00	2'642'050.00

##### Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement	fr.	3'236'078.05	2'352'751.00	2'642'050.00
Amortissements ordinaires	fr.	2'942'316.65	2'705'000.00	2'640'000.00
Excédent de charges	fr.		352'249.00	
Excédent de revenus	fr.	293'761.40		2'050.00

#### Compte des investissements

Dépenses	fr.	10'667'466.05	2'960'000.00	2'287'000.00
Recettes	fr.	2'560'454.55	50'000.00	50'000.00
Investissements nets	fr.	8'107'011.50	2'910'000.00	2'237'000.00

#### Financement

Marge d'autofinancement	fr.	3'236'078.05	2'352'751.00	2'642'050.00
Investissements nets	fr.	8'107'011.50	2'910'000.00	2'237'000.00
Insuffisance de financement	fr.	4'870'933.45	557'249.00	
Excédent de financement	fr.			405'050.00

#### Fortune

Fortune au 31.12.2016	fr.	7'406'935.61		
Résultat 2017 (selon budget)	fr.		-352'249.00	
Résultat 2018 (selon budget)	fr.			2'050.00
Fortune probable au 31.12.2018	fr.			7'056'736.61



## 2. Considérations générales

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'autofinancement de Fr. 2'642'050.-. Les investissements nets s'élèvent à Fr. 2'237'000.-. Ce budget se caractérise donc par un excédent de financement de Fr. 405'050.- qui permettra de dimi-

nuer la dette communale.

Quant au compte de variation de fortune, il présente un excédent de revenus de Fr. 2'050.- après enregistrement de Fr. 2'640'000.- d'amortissements comptables. Après une perte budgétisée pour l'exercice 2017, ce petit bénéfice d'exercice va conforter

la fortune de la commune qui devrait s'élever au 31.12.2018 à un montant de Fr. 7'056'736.61.

Ce budget 2018 est soumis à votre approbation conformément aux dispositions légales en vigueur, il a été adopté en séance du Conseil communal du 3 octobre 2017.

### Compte de fonctionnement selon les tâches

	Comptes 2016		Budget 2017		Budget 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 Autorité générale	1'634'014.16	610'998.97	1'657'600.00	651'000.00	1'669'100.00	650'000.00
1 Sécurité publique	641'964.55	202'356.16	781'500.00	171'500.00	782'400.00	158'500.00
2 Enseignement et formation	3'131'493.90	372'744.50	3'161'950.00	345'500.00	3'395'750.00	354'500.00
3 Culture, loisirs et culte	878'147.40	5'800.00	898'000.00	5'500.00	903'500.00	12'000.00
4 Santé	108'328.20	-	97'700.00	-	98'000.00	-
5 Prévoyance sociale	1'875'998.60	420'968.95	1'735'600.00	285'500.00	2'114'700.00	482'500.00
6 Trafic	2'721'654.97	462'590.75	2'394'500.00	771'000.00	2'536'000.00	859'000.00
7 Protect. et aménag. de l'environnement	3'773'444.25	3'274'118.41	3'110'000.00	2'638'000.00	3'054'000.00	2'677'000.00
8 Economie publique	1'682'746.02	1'506'434.96	1'532'000.00	1'386'000.00	1'526'000.00	1'581'000.00
9 Finances et impôts	512'600.68	10'398'141.43	460'000.00	9'222'601.00	488'000.00	9'795'000.00
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>16'960'392.73</b>	<b>17'254'154.13</b>	<b>15'828'850.00</b>	<b>15'476'601.00</b>	<b>16'567'450.00</b>	<b>16'569'500.00</b>
Excédent de charges		-		352'249.00		-
Excédent de revenus	293'761.40		-		2'050.00	

## 3. Comptes de fonctionnement

Le total des charges de fonctionnement est en augmentation de 4.66% par rapport au budget 2017. Il a passé de Fr. 15'828'850.- en 2016 à Fr. 16'567'450.- en 2017, soit une augmentation de Fr. 738'600.-.

Le total des revenus de fonctionnement est également en augmentation, passant de Fr. 15'476'601.- à Fr. 16'569'500.-, soit une augmentation de Fr. 1'092'899.- qui correspond à 7.06%.

Nous pouvons remarquer qu'il y a une augmentation plus importante des recettes par rapport aux charges.

Nous vous commentons ci-après les principales différences dans le budget 2018 :

- Augmentation des amortissements comptables de Fr. 100'000.- par rapport au budget 2017 et de Fr. 285'000.- par rapport aux comptes 2016 dans le compte « Enseignement et formation ». Cela est dû aux investissements effectués pour la construction de la nouvelle école et la rénovation de l'ancienne école.
- « Prévoyance sociale » : augmentation des charges de fonctionnement des structures de la petite enfance d'environ Fr. 161'000.- par rapport au budget 2017 et de Fr. 197'000.- par rapport aux comptes 2016. Cela s'explique principalement par l'agrandissement de la structure d'UAPE qui a déménagé dès la ren-

trée d'août 2017 dans les locaux rénovés de l'ancienne école ainsi que par l'ouverture de la nurserie au rez-de-chaussée du bâtiment 14 Heures.

- Augmentation de Fr. 150'000.- des recettes dans le compte « Tourisme », il s'agit d'un prélèvement sur le fonds d'infrastructures touristiques qui sera utilisé pour financer l'agrandissement de la place de jeux au centre de La Tzoumaz.
- « Finances et impôts » : Adaptation des revenus d'impôts en fonction du dernier exercice comptables bouclé. Par rapport au budget 2017, l'augmentation s'élève à Fr. 333'000.- dans les impôts sur les personnes physiques et à Fr. 170'000.- dans les impôts sur les personnes morales.

### Compte de fonctionnement selon les natures

	Comptes 2016		Budget 2017		Budget 2018	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
30 Charges de personnel	3'383'105.95		3'433'100.00		3'888'100.00	
31 Biens, services et marchandises	4'339'602.41		3'565'800.00		3'748'000.00	
32 Intérêts passifs	372'629.37		323'000.00		323'000.00	
33 Amortissements	3'039'182.88		2'785'000.00		2'740'000.00	
34 Parts à des contrib. s/affectation	304'999.20		50'000.00		58'000.00	
35 Dédom. versés à des collect. publ.	1'139'415.05		1'088'000.00		1'193'800.00	
36 Subventions accordées	3'118'289.97		3'063'950.00		3'057'550.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Attributions aux financements spéciaux	132'767.90		130'000.00		132'000.00	
39 Imputations internes	1'130'400.00		1'390'000.00		1'427'000.00	
40 Impôts		10'188'038.89		9'010'000.00		9'513'000.00
41 Patentes et de concessions		304'780.15		299'000.00		289'000.00
42 Revenus des biens		197'726.19		181'000.00		181'000.00
43 Contributions		4'708'503.75		4'263'500.00		4'535'000.00
44 Parts à des recettes et contrib. s/affect.		41'579.95		48'601.00		118'000.00
45 Restitutions de collectivités publiques		11'533.90		10'000.00		10'000.00
46 Subventions		551'268.83		274'500.00		346'500.00
47 Subventions redistribuées		-		-		-
48 Prélèv. sur les financements spéciaux		120'322.47		-		150'000.00
49 Imputations internes		1'130'400.00		1'390'000.00		1'427'000.00
Total des charges et des revenus	16'960'392.73	17'254'154.13	15 828 850.00	15'476'601.00	16'567'450.00	16'569'500.00
Excédent de charges		-		352'249.00		-
Excédent de revenus	293'761.40		-		2'050.00	

### 3. Comptes de fonctionnement

En ce qui concerne les comptes de fonctionnement selon les natures, quelques remarques peuvent être émises :

- Importante augmentation des charges du personnel, plusieurs facteurs expliquent cette augmentation : la principale est l'amélioration

des prestations de la petite enfance avec l'UAPE et la nurserie. Il y a également un renforcement du personnel d'entretien des bâtiments, suite à la construction de la nouvelle école. Enfin, en collaboration avec la Commune d'Isérables, un fontainier et d'adjoint au service technique sera engagé début 2018.

- Augmentation des dédommage-

ments versés à des collectivités publiques. Cela est dû à l'augmentation des charges de certaines structures intercommunales.

- Augmentation des parts à des recettes et contributions sans affectation. Il s'agit de recettes supplémentaires liées à la péréquation financière intercommunale.

## Compte des investissements selon les tâches

	Comptes 2016		Budget 2017		Budget 2018	
	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES	CHARGES	RECETTES
Autorité générale	-	-	-	-	-	-
Sécurité publique	80'729.15	-	80'000.00	-	15'000.00	-
Enseignement et formation	5'385'003.50	-	980'000.00	-	40'000.00	-
Culture, loisirs et culte	218'678.40	-	280'000.00	-	250'000.00	-
Santé	-	-	-	-	3'000.00	-
Prévoyance sociale	12'992.75	-	180'000.00	-	16'000.00	-
Trafic	968'141.65	282'409.45	805'000.00	-	1'433'000.00	-
Protect. et aménag. de l'environnement	3'816'250.35	2'250'672.00	635'000.00	50'000.00	430'000.00	50'000.00
Economie publique	185'670.25	27'373.10	-	-	100'000.00	-
Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>10'667'466.05</b>	<b>2'560'454.55</b>	<b>2'960'000.00</b>	<b>50'000.00</b>	<b>2'287'000.00</b>	<b>50'000.00</b>
<b>Excédent de dépenses</b>		<b>8'107'011.50</b>		<b>2'910'000.00</b>		<b>2'237'000.00</b>
<b>Excédent de recettes</b>	-	-	-	-	-	-

#### 4. Comptes d'investissements

Le Conseil communal présente un budget prévoyant des investissements nets s'élevant à Fr. 2'237'000.-, y compris ceux liés aux services autofinancés.

Les investissements les plus importants sont dans le compte « Trafic » :

- Réfection de la Route de Leytron pour Fr. 350'000.-, montant auquel il faut rajouter Fr. 100'000.- pour la réfection des conduites d'eaux usées.
- Équipement à La Tzoumaz de la zone artisanale dans laquelle se trouve la Fondation Domus. Un montant de Fr. 440'000.- a été inscrit dans le budget, soit Fr. 340'000.- dans le « Trafic » et Fr. 100'000.- dans l'« Eau potable ». Il s'agit d'un report d'investissement de l'année dernière.
- Les travaux de modération de trafic vont continuer avec un montant de Fr. 150'000.- qui a été budgétisé pour l'introduction des zones 30 sur l'ensemble du village de Riddes.
- Un montant de Fr. 443'000.- est demandé par l'Etat du Valais comme

participation communale aux travaux de construction et de réfection des routes cantonales. L'investissement principal est la réfection du pont sur la conduite forcée de la Route des Mayens pour une participation communale de Fr. 254'000.-.

- Un montant de Fr. 50'000.- a été inscrit pour débiter l'assainissement des routes agricoles.
- Un montant de Fr. 100'000.- est budgétisé pour la seconde partie des études de la liaison par câble entre Riddes et La Tzoumaz.

Concernant les projets de places de jeux, celui de Riddes au centre du village a pris du retard et le montant de Fr. 100'000.- est reporté du budget 2017 tandis qu'à La Tzoumaz, un montant de Fr. 150'000.- a été mis au budget.

Un montant de Fr. 100'000.- est planifié pour le changement de ventilation à la piscine de La Tzoumaz.

Certains investissements, où des études sont actuellement en cours

pourront être finalisés, en 2018 :

- Travaux de correction de torrents à La Tzoumaz pour une participation communale de Fr. 40'000.-.
- Travaux pour le traitement des produits phytosanitaires dont le solde des travaux à budgétiser s'élève à Fr. 60'000.-.

Il y a également des dépenses liées au niveau des investissements :

- Fr. 3'000.- pour le financement des secours sanitaires.
- Fr. 16'000.- pour les institutions sociales.
- Fr. 55'000.- à titre de participation au financement de la 3<sup>e</sup> correction du Rhône.



## 5. Indicateurs financiers

Le récapitulatif des indicateurs financiers présente les résultats suivants :

### Récapitulatif

<b>1. Degré d'autofinancement</b>			<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Moyenne</b>
<i>(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)</i>			39.9%	80.9%	118.1%	62.1%

<b>Valeurs indicatives</b>	plus de 100%	très bien
	80 à 100%	bien
	60 à 80%	satisfaisant (à court terme)
	0 à 60%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

<b>2. Capacité d'autofinancement</b>			<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Moyenne</b>
<i>(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)</i>			20.2%	16.7%	17.6%	18.3%

<b>Valeurs indicatives</b>	plus de 20%	très bien
	15 à 20%	bien
	8 à 15%	satisfaisant
	0 à 8%	insuffisant
	moins de 0%	très mauvais

<b>3. Taux des amortissements ordinaires</b>			<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Moyenne</b>
<i>(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)</i>			10.7%	9.9%	9.8%	10.1%

<b>Valeurs indicatives</b>	10% et plus	Amortissements suffisants
	8 à 10%	Amortissements moyens (à court terme)
	5 à 8%	Amortissements faibles
	2 à 5%	Amortissements insuffisants
	moins de 2%	Amortissements nettement insuffisants

<b>4. Endettement net par habitant</b>			<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Moyenne</b>
<i>(Dette brute moins PF réalisable par habitant)</i>			4606	4671	4448	4574

<b>Valeurs indicatives</b>	moins de 3'000	Endettement faible
	de 3'000 à 5'000	Endettement mesuré
	de 5'000 à 7'000	Endettement important
	de 7'000 à 9'000	Endettement très important
	plus de 9'000	Endettement excessif

<b>5. Taux du volume de la dette brute</b>			<b>Comptes 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Budget 2018</b>	<b>Moyenne</b>
<i>(Dette brute en % des revenus financiers)</i>			190.8%	219.8%	203.9%	204.2%

<b>Valeurs indicatives</b>	moins de 150%	très bien
	150 à 200%	bien
	200 à 250%	satisfaisant
	250 à 300%	insuffisant
	plus de 300%	mauvais

## 6. Conclusion

Le budget 2018 dégage une marge d'autofinancement de Fr. 2'642'050.-, un excédent de revenus de fonctionnement de Fr. 2'050.- et un excédent de financement de Fr. 405'050.-.

Le volume des investissements nets s'élève à Fr. 2'237'000.-. La dette brute est en diminution et l'endettement net par habitant s'élève à 4'448.- au 31.12.2018, soit une diminution de 223.- en une année. Cette diminution était prévue dans le cadre de notre planification financière, en raison de l'importance des investissements de ces dernières années. Cette dette est considérée comme mesurée par les indicateurs du canton du Valais.

Ainsi, après les importants investissements de ces dernières années, il est planifié, comme prévu, un retour à une charge d'investissements plus modeste dès 2018. Pour les années 2019, 2020 et 2021, nous avons également planifié sur ces trois exercices un excédent de financement qui devrait nous permettre de diminuer l'endettement net par habitant.

Les dépenses communales s'inscrivent donc dans une vision à moyen terme maîtrisée et permettront à la commune de conserver une situation financière saine.





## Entrée en vigueur

de la nouvelle législation cantonale en matière de droit des constructions

La nouvelle législation cantonale sur les constructions (révision totale de la loi et de l'ordonnance cantonale sur la construction et adoption de la loi d'adhésion à l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions), adoptée par le Parlement valaisan lors de la session de décembre 2016, entrera en vigueur le **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

Cette révision de la législation cantonale sur les constructions de 1997 met en œuvre les objectifs de l'aménagement du territoire fixé dans la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), en particulier la den-

sification de qualité. Ces deux cadres sont en effet proches et comportent des aspects qui touchent aussi bien le domaine de l'aménagement du territoire que celui des constructions (types d'affectation des zones, zone des mayens, etc.).

Sur le plan procédural, elle actualise la répartition des compétences et des tâches entre les autorités communales et cantonales, apporte des modifications à la procédure en faveur du requérant et pose de nouvelles exigences pour les auteurs de plans dans le but d'améliorer la qualité des dossiers.

Les prescriptions matérielles telles que distances, hauteurs, niveaux et indices sont également adaptées, en tenant compte notamment de l'adhésion à l'Accord intercantonal harmonisant la terminologie dans le domaine des constructions (AIHC).

La nouvelle législation précise de plus la compétence de la Commission cantonale des constructions (CCC) pour les projets communaux.

Les communes maintiennent leur compétence en zones à bâtir et disposent dorénavant d'une plus grande marge de manœuvre dans la détermination des prescriptions matérielles.

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, toute autorisation de construire sera rendue en application de la nouvelle législation, ceci même si la demande est déposée durant l'année 2017.**

Les textes législatifs sont disponibles sur le site internet du canton du Valais [www.vs.ch/web/sajmte/nouvelle-legislation-sur-les-constructions](http://www.vs.ch/web/sajmte/nouvelle-legislation-sur-les-constructions).

Le Service communal des constructions se tient à disposition pour toute précision utile (Tél. 027 305 20 36, [constructions@riddes.ch](mailto:constructions@riddes.ch)).







## Dans deux mois, la taxe au sac débarque

### Les mêmes prix pour tout le Valais romand

Contenance	Prix fixé par l'Association Région Valais Romand
17 litres	0.95
35 litres	1.90
60 litres	3.40
110 litres	6.20

Le concept de pollueur-payeur est inscrit dans les lois fédérales et ce principe s'appliquera bientôt à nos communes. En effet et dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la quasi-totalité des communes du Valais romand adopteront la taxe au sac.

Cette taxe, qui se veut causale, permet de responsabiliser les détenteurs de déchets tout en limitant drastiquement les coûts techniques, financiers et administratifs y relatifs.

L'expérience faite dans les cantons limitrophes démontre que la quantité d'ordures ménagères diminue de près de 40%.

Pour éviter la création d'un tourisme des déchets et pour simplifier la vie de tout le monde, le montant de la taxe ainsi que la couleur des sacs seront les mêmes dans tout le Valais romand.

Ils seront blancs et rouges, déclinés en différentes tailles et disponibles dans les commerces dès la mi-décembre. Ces sacs seront les seuls acceptés dans les conteneurs à ordures dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018.



Les écarts de prix entre les différentes contenances ne sont pas linéaires et dépendent de plusieurs facteurs, tels que le prix d'achat et les coûts de la logistique.

Plus d'informations : [www.tax-au-sac-valais.ch](http://www.tax-au-sac-valais.ch)

Un des objectifs prioritaires de ce nouveau système est d'inciter encore mieux au tri des déchets recyclables.

Ainsi, vous ne devriez plus déposer dans vos sacs à ordures ménagères : le verre, le PET, le papier et le carton, les textiles, les métaux (ferraille ménagère, fer blanc et aluminium) ainsi que dans la mesure du possible les déchets compostables et/ou méthanisables (déchets de cuisine et de jardin).

Au quotidien, le changement ne devrait pas pour autant révolutionner les habitudes, simplement nous rendre un peu plus attentif à nos comportements. En effet et avec près de 50% de recyclage et de valorisation de ses déchets, la population suisse applique déjà largement les principes du tri à la source.

Toutefois, il y a deux changements majeurs qui doivent être relevés :

- l'obligation pour toutes les habitations (habitations individuelles, logements multiples, immeubles, etc.), situées sur le territoire riddan (hormis Auddes et La Tzoumaz où les habitants disposent de moloks), d'être équipées en nombre suffisant de conteneurs. Le dépôt de sac à même le trottoir ou la chaussée n'est plus admis.
- la facturation de la taxe de base voirie qui se fera dorénavant au propriétaire et non plus au locataire comme par le passé.

Le nouveau règlement tel qu'accepté par l'Assemblée primaire le 1<sup>er</sup> juin 2017 (en cours d'homologation auprès du Conseil d'Etat) ainsi que les directives d'application, se trouvent sur le site internet de la Commune à l'adresse : [www.riddes.ch/vivre/environnement/taxausac](http://www.riddes.ch/vivre/environnement/taxausac).

## Déchets de cuisine

Dans sa recherche de solutions pour améliorer le tri des déchets, le Conseil communal a décidé d'opter pour le système de recyclage des restes alimentaires destinés aux privés et proposé par la SATOM, société dont la commune de Riddes est actionnaire.

Ce système bénéficie de deux avantages majeurs. D'une part de réduire la quantité de déchets ménagers, sachant que près d'un tiers de ceux-ci sont composés de déchets de cuisine (crus ou cuits) et d'autre part, d'être valorisés par la production de biogaz.

Ainsi et dans un premier temps, six bacs de collecte de ces déchets seront installés dans le courant du printemps 2018 sur le village de Riddes, les emplacements exacts restant à définir.

Les investissements nécessaires à l'adhésion à ce concept n'étant pas anodin, le Conseil communal a décidé d'opter pour une phase de test et selon l'expérience faite au terme de la première année d'utilisation, le système pourra par la suite être étendu.

Une carte d'accès sera nécessaire afin de pouvoir utiliser ces bacs. Le fonctionnement et l'utilisation exacts par les ménages privés intéressés doivent encore être affinés et déci-

dés avec notre partenaire la SATOM. Toutes les précisions nécessaires seront communiquées lors des séances d'information organisées dans le courant du mois de novembre tant à Riddes qu'à La Tzoumaz.

En plus, une brochure explicative et spécifique à notre commune, sera envoyée début décembre avec la facture des taxes du 2<sup>e</sup> semestre 2017.

## Encouragement du compostage individuel des déchets de jardin

Pour tous ceux qui en ont la possibilité, les déchets de jardin et certains autres déchets organiques ménagers se prêtent très bien au compostage individuel. Vous trouverez en grande surface de petits composteurs, fermés par un couvercle, qui ne laissent ainsi pas dégager de mauvaises odeurs.

Pour faire du bon compost, vous devez mettre les « bons ingrédients ». Presque tous les déchets organiques ménagers sont autorisés. Les fruits et légumes avariés, toutes les épluchures, les coquilles d'œufs écrasés, les coquilles de fruits secs, la viande, le poisson, le thé, le café, les mouchoirs en papier, etc. Une solutions simple et pratique qui vous permettra de réduire sensiblement vos déchets ménagers.

## Déchetteries de Ravanay et du Rosselin

Notre commune dispose d'ores et déjà d'un service performant de tri des déchets, avec ses deux déchetteries. Celle de Ravanay pour les habitants de la plaine et celle du Rosselin, destinée aux habitants et résidents d'Auddes et de La Tzoumaz. Ces deux points de collecte, auxquels s'ajoute l'écopoint situé à proximité de la Step, répondent parfaitement aux besoins de nos citoyens, sachant que le dépôt de tous les matériaux, exceptés les pneus de voiture et quelques produits spéciaux, se fait gratuitement pour les ménages privés.

### Séances d'information

**Riddes, entreprises et commerces**  
Jeudi 16 novembre 2017  
à 19h30 à la salle du Collège

**La Tzoumaz, entreprises et loueurs (agences et privés)**  
Samedi 18 novembre 2017  
à 10h à la salle communale

**Riddes, ménages privés**  
Jeudi 23 novembre 2017  
à 19h30 à la salle du Collège

**La Tzoumaz, ménages privés**  
Samedi 25 novembre 2017  
à 10h à la salle communale

## Horaires de Ravanay

### Horaire d'été

1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

MARDI ET SAMEDI  
07h30-12h00 / 13h00-17h30

MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI  
13h00-17h30

### Horaire d'hiver

1<sup>er</sup> octobre au 30 mars

MARDI ET SAMEDI  
07h30-12h00 / 13h00-17h00

MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI  
13h00-17h30

## Horaires du Rosselin

### Horaire d'été

1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

MERCREDI  
13h30-17h30

VENDREDI  
16h00-18h00

SAMEDI  
08h00-12h00 / 13h30-17h00

### Horaire d'hiver

1<sup>er</sup> octobre au 30 mars

MERCREDI  
13h30-17h30

SAMEDI  
08h00-12h00 / 13h30-17h00





## Création d'une commission « aînés »



En charge du dicastère de la prévoyance sociale depuis 4 ans, la Conseillère communale Daniela Gillioz, s'est interpellée sur la nécessité de créer une commission « aînés ».

Aussi et avant de prendre une décision dans ce sens, une rencontre réunissant l'ensemble des actrices – s'agissant que de dames – gravitant autour des seniors, a été organisée. Les discussions menées durant cette entrevue, ont permis de lister l'offre des prestations existantes, qui sont très nombreuses et semblent pour l'essentiel répondre aux besoins et attentes de nos aînés.

Il semble toutefois important d'intensifier les synergies et les échanges entre toutes les offres et améliorer également la communication, qui fait parfois défaut.

La place tenue par les retraités dans notre société a fondamentalement changé. Ces derniers contribuent de façon toujours plus importante à son développement, que ce soit d'un point de vue économique que social. Les perspectives démographiques à court

terme font que cette classe d'âge doit retenir l'attention des collectivités publiques et la nécessité de créer une commission « aînés » fait l'unanimité.

Cette commission est composée de :

- M<sup>me</sup> Daniela Gillioz, Conseillère communale
- M<sup>me</sup> Françoise Nendaz, responsable du groupe des aînés
- M<sup>me</sup> Chantal Delaloye, responsable de la gym des aînés au sein de la société de gym l'Etoile
- M<sup>me</sup> Marie-France Rebord, responsable du Service des bénévoles
- M<sup>me</sup> Ilda Monnet, responsable des dîners du cœur

Le premier objectif de la commission « aînés » a été de regrouper toutes les activités, prestations, services et autres informations utiles, disponibles à Riddes et dans les environs. Elle a ainsi fait éditer une brochure intitulée « Être senior à Riddes », que vous trouverez dans cette édition de l'Info-Riddes. D'autres exemplaires sont disponibles au bureau de la réception de l'administration communale.



## Mise en place de zones limitées à 30 km/h

Après la mise en place des zones limitées à 20 km/h dans le secteur de l'école et à la Rue du Village, le Conseil communal a décidé de poursuivre sa politique, avec l'introduction d'une vitesse limitée à 30 km/h sur l'ensemble des routes communales.

Ces zones limitées permettent de diminuer le bruit et la pollution dans le village et d'améliorer la sécurité des usagers. L'aménagement de telles zones valorise les espaces publics et apporte un caractère plus humain aux rues.

Par rapport à une vitesse limitée à 50 km/h, la zone 30 favorise le contact visuel entre les conducteurs/conductrices et les piétons/piétonnes. Elle permet de réduire les risques d'accidents tout en diminuant le bruit et la pollution. Les piétons peuvent en principe traverser partout, avec prudence, car ils n'ont la priorité qu'une fois engagés.

Les travaux nécessaires à ces changements seront réalisés dans le courant

de l'année 2018 et selon les prévisions établies, ne devraient pas s'étendre au-delà.

De surcroît, ces travaux ne devraient pas perturber la circulation, ni engendrer de fermeture de route.

D'autre part, le Conseil communal a estimé qu'il était nécessaire d'avoir une réflexion de fond sur la question du stationnement à Riddes, permettant ainsi de satisfaire les besoins divers en matière de déplacement et de parcage de nos habitants et visiteurs.

Pour ce faire, un mandat externe a été donné à un bureau spécialisé, l'objectif étant d'offrir des places de stationnement de courte, moyenne et longue durée sur différents secteurs du village.

Les mesures concrètes pouvant être mises en place dans l'immédiat, sans nécessité d'autres procédures, le seront également dans le courant de l'année 2018.



## Rappel des règles en zone de rencontre (20 km/h)



Les travaux de mise en œuvre des zones de rencontre, soit à la Rue du Village ainsi que sur le périmètre de l'école, sont entièrement achevés, y compris la signalisation.

Deux radars « sourire » ont été mis en place dernièrement sur ces secteurs et nous ont permis de constater qu'environ 50% des automobilistes ne respectaient pas la limitation de vitesse fixée à 20 km/h. Étant d'avis qu'une phase d'adaptation est nécessaire, le Conseil communal a décidé de ne pas passer dans l'immédiat à la répression. Toutefois si ces statistiques ne devaient pas sensiblement s'améliorer dans les prochains mois, il va sans dire que des contrôles officiels de vitesse seront décidés. Soyez donc vigilant et respectez la limitation.

Nous nous permettons également de vous rappeler les règles principales à respecter :

### Piétons

Les piétons peuvent utiliser toute l'aire de circulation. Ils bénéficient de la priorité mais ne doivent toutefois pas gêner inutilement les véhicules.

### Vélos, trottinettes

Les vélos, trottinettes, rollers, planches à roulettes ont le droit de rouler sur la chaussée. Toutefois, ils cèdent la priorité aux piétons. Ils peuvent rouler à contresens et à deux de front.

### Voitures, motos

Les véhicules motorisés sont autorisés, mais ils cèdent la priorité aux piétons.

### Dans les carrefours

La **priorité de droite s'applique**, sauf exception dûment signalée.

### Stationnement

Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par des signaux ou des marquages. Une immobilisation volontaire du véhicule, même avec une personne au volant, moteur enclenché, est considérée comme un stationnement.







## Du côté de La Tzoumaz

### Infrastructures à disposition

#### Piscine et sauna

Piscine couverte à 29°C, située dans le bâtiment de la télécabine.

**Horaires :** du 16.12.2017 au 15.04.2018. Tous les jours de 13 h 30 à 19 h 30. Fermé le lundi.

**Nouveauté :** Nocturne le jeudi soir : 20 h 30-22 h 30 (réservé aux nageurs uniquement)

#### Tarifs

Enfant (jusqu'à 5 ans)	Fr. 2.-
Jeune (jusqu'à 15 ans)	Fr. 4.-
Adulte (dès 16 ans)	Fr. 7.-
Sauna	Fr. 8.-
Piscine et sauna	Fr. 12.-
Nocturne adulte	Fr. 5.-
Nocturne jeune	Fr. 3.-
Nocturne piscine et sauna	Fr. 10.-

Divers abonnements annuels sur demande

**Entrée à la piscine offerte aux enfants jusqu'à 16 ans domiciliés sur la Commune de Riddes**



#### Patinoire

Patinoire artificielle située sur la Place centrale. Accès gratuit 7 j./7 de 10 h à 20 h (de Noël à Pâques).

Location de patins à glace auprès du magasin Monnet Sports. Accès libre.

Tous les mardis dès 17 h 30 : Disco glace.

#### Sentiers raquette

La diversité des sentiers raquette de La Tzoumaz promet une entière satisfaction aux randonneurs en recherche d'effort ou tout simplement désireux de moments de tranquillité. Les sentiers balisés sont adaptés à trois différents types de difficulté. Carte gratuite disponible à l'office du tourisme.

#### Sentiers piétons

Le Sentier des Sens en version hivernale vous permettra de vous promener et de découvrir la forêt dans son manteau hivernal. Que ce soit à pieds, en raquette ou avec des petits enfants sur une luge, ce sentier vous permettra de passer un agréable moment de promenade en pleine nature, dans un cadre idyllique.

#### Activités hebdomadaires

##### Tous les mardis soir

##### Petite balade nocturne en raquette, apéritif et raclette

Laissez-vous surprendre par le charme d'une balade dans le monde

magique de la forêt des Etablons ! Vous serez supervisé par un accompagnateur qui saura vous mettre à l'aise lors de cette randonnée nocturne. Après l'effort vient le réconfort ! Vous pourrez commenter votre exploit sportif lors d'un apéritif suivi d'une soirée raclette avec vos compagnons de route.

#### Cours de patinage

##### de 17 h à 18 h

Mardi 26 décembre 2017, jeudi 4 janvier 2018 et les mardis 13-20 et 27 février 2018, venez apprendre les rudiments du patin à glace.

#### Tous les mercredis soir

##### Fondue au restaurant chez Simon et descente aux flambeaux

Si vous êtes à la recherche d'une ambiance conviviale, alors la descente aux flambeaux est faite pour vous ! Avant de vous élancer sur la piste, muni de la célèbre torche, vous partagerez un apéritif puis une délicieuse fondue dans un décor hivernal relaxant au restaurant chez Simon.

#### Tous les mercredis soir

##### Ski de randonnée nocturne

Pour tous les randonneurs, le restaurant de Savoleyres est ouvert tous les mercredis soir depuis le mois de janvier jusqu'en fin de saison, où la restauration est possible jusqu'à 21 h.

#### Tous les jeudis soir

##### de 20 h 30 à 22 h 30

Soirées spéciales à la piscine : cours d'aquagym, natation, sauna et bien-être avec massage de 30 minutes ou d'une heure (pour les massages, inscription obligatoire à l'office du tourisme).

## Activités phares de l'hiver 2018

### Vendredi 8 au dimanche 10 décembre Week-end ski-test

Venez tester durant un week-end de 2 ou 3 jours les nouveaux skis de 9 marques différentes à Savoleyres ! Réservez votre package et profitez de l'ouverture anticipé du domaine skiable, dorénavant possible grâce au nouveau système d'enneigement mécanique.

### Packages résidence

- Forfait ski + ski test + apéro + repas du soir dès Fr. 280.–
- Ski test + apéro + repas du soir dès Fr. 195.–

Infos et réservations : [www.latzoumaz.ch/ski-test](http://www.latzoumaz.ch/ski-test)

### Samedi 27 janvier

### Journée des Riddans à La Tzoumaz

Afin de favoriser la cohésion plaine-montagne et de faire découvrir au redécouvrir les pratiques des activités hivernales de La Tzoumaz aux Riddans, une journée « Les Riddans à La Tzoumaz » sera organisée le 27 janvier 2018. Un tous-ménage avec toutes les informations utiles sera adressé ultérieurement. Réservez déjà cette date !

## Calendrier des événements La Tzoumaz

<b>8-10 décembre</b>	Ski Test à Savoleyres
<b>9 décembre</b>	Apéritif d'inauguration de la Résidence La Tzoumaz
<b>16 décembre</b>	Présentation de la saison à la salle communale
<b>17 décembre</b>	Fête de lancement de saison au bar des Etablons
<b>24 décembre</b>	Noël des enfants et messe de minuit
<b>25 décembre</b>	Culte œcuménique de Noël
<b>27 décembre</b>	Exhibition de patinage artistique
<b>28 décembre</b>	Taille Ta Neige Tour
<b>30 décembre</b>	Loto de la Paroisse à la salle communale
<b>31 décembre</b>	Fête du Nouvel An sur la Place centrale
<b>2 janvier</b>	Show lumineux et spectacle de feu
<b>3 janvier</b>	Light Painting
<b>20 janvier</b>	Assemblée générale de la Société de développement
<b>22-26 janvier</b>	Freeride Week avec l'école suisse de ski
<b>27 janvier</b>	Journée des Riddans à La Tzoumaz
<b>11 février</b>	Carnaval-skicolor
<b>12 février</b>	Soirée cinéma
<b>13 février</b>	Fabrication de masque de Carnaval
<b>15 février</b>	Taille Ta Neige Tour
<b>17 février</b>	Course nocturne de ski-alpinisme
<b>19 février</b>	Soirée cinéma
<b>21 février</b>	Ski Trapèze, spectacle
<b>26 février</b>	Soirée cinéman
<b>28 février</b>	Spectacle de feu
<b>4 mars</b>	Fête de la luge
<b>31 mars</b>	Xtreme
<b>1<sup>er</sup> avril</b>	Messe de Pâques, atelier bricolage et course aux œufs
<b>7 avril</b>	Verbier Highfive
<b>14 avril</b>	Schuss Final
<b>19-23 avril</b>	Patrouille des glaciers

Dates et informations sous réserve de modifications.  
Plus d'infos [www.latzoumaz.ch](http://www.latzoumaz.ch).

### Dimanche 11 février

### Skicolor

Pour fêter carnaval, La Tzoumaz organise un événement unique qui réunit ski, fun et festival de couleurs !

Les participants emprunteront la piste du Funslope sur le domaine de La Tzoumaz et seront plongés dans des explosions de couleurs pour une expérience magique.

Chaque participant sera vêtu d'une combinaison blanche de protection et traversera des zones où il se verra aspergé de la tête aux pieds de couleurs différentes. Cette poudre de couleur est bien entendu biodégradable et 100% naturelle.

### Dimanche 4 mars

### Fête de la luge

Découverte et test de différentes sortes de luges, diverses animations, bars et produits du terroir.





### Tarifs des abonnements de ski pour les habitants de Riddes

TARIFS SUPER INDIGÈNE - COMMUNE DE RIDDES - EN CHF								
Tarifs sans participation communale pour les enfants et les jeunes. Attestation de domicile obligatoire. Sans preuve de domicile, tarif ordinaire.								
ABO	ADULTE 1954-1992		SENIOR 1941-1953		JEUNE 1993-2002		ENFANT 2003-2010	
	super indigène	ordinaire	super indigène	ordinaire	super indigène	ordinaire	super indigène	ordinaire
<b>ANNUEL</b>								
4Vallées	825	<del>1'649</del>	701	<del>1'402</del>	450	<del>1'402</del>	250	<del>825</del>
<b>SAISON</b>								
4Vallées	800	<del>1599</del>	680	<del>1'359</del>	450*	<del>1'359</del>	250*	<del>800</del>
Verbier	739	<del>1'478</del>	628	<del>1'257</del>	450*	<del>1'257</del>		<del>739</del>
Savoleyres	647	<del>1'294</del>	550	<del>1'059</del>	450*	<del>1'059</del>		<del>647</del>
Bruson	521	<del>1'042</del>	443	<del>896</del>	443	<del>896</del>		<del>521</del>
GRATUIT : ENFANTS > 2011 / SENIOR II < 1940					400 offre Mont4Card jusqu'au 30.11.2017		*même tarif que l'abo Annuel 4Vallées	
<b>TARIFS SANS PARTICIPATION COMMUNALE POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS DANS LA COMMUNE DE RIDDES</b>								
<b>ANNUEL Verbier</b>	<b>ENFANTS DE 3H À 8H</b>							
	60							

#### Enfants (2003-2010)

La commune de Riddes participe à hauteur de CHF 50.- à l'achat de l'abonnement de ski **Annuel Verbier** pour tous les enfants domiciliés sur Riddes. Cette participation se monte à CHF 150.- à l'achat d'un abonnement **Annuel 4 Vallées**.

#### Jeunes (1993-2002)

La commune de Riddes participe à hauteur de CHF 50.- à l'achat d'un abonnement 4 Vallées.

## Ski-News

### Implantation d'un réseau complet d'enneigement mécanique sur Savoleyres

L'implantation d'un système d'enneigement mécanique automatique sur les secteurs de Savoleyres et La Tzoumaz a débuté au cours de l'été dernier. Ces travaux permettront d'améliorer considérablement l'attractivité de notre secteur en tout début et surtout en fin de saison. Ce chantier s'échelonnait sur deux, voire trois années. La première étape verra l'enneigement des pistes du Cœur et de la Croix-de-Cœur en direction de La Tzoumaz.

Quant à l'enneigement du secteur Savoleyres-Verbier, ce projet devra attendre la construction du Combimix les Esserts-Savoleyres, toujours suspendu à la délivrance des autorisations nécessaires.

### Renouveau du téléphérique du Mont-Gelé

Construit en 1959, le téléphérique du Mont-Gelé aura marqué presque trois générations de freeriders. Atteint par la limite d'âge, il a été démonté et va faire place à une toute nouvelle installation qui lui ressemblera comme deux gouttes d'eau, si ce n'est sur les points du confort et de la sécurité. Ouverture décembre 2017.



## Le Bus des neiges

Le **Bus des neiges** est reconduit avec un changement dans l'horaire du samedi. En effet et afin de permettre à nos enfants de profiter pleinement de cette journée, le départ a été avancé, soit :

- les mercredis : départ 12 h 30 et retour à 16 h 15
- les samedis : départ 9 h et retour à 16 h 15

Du mercredi 10 janvier 2018 au samedi 7 avril 2018. Les lieux de rendez-vous restent inchangés. Riddes : Place de l'Abeille et La Tzoumaz : devant l'office du tourisme.

Un flyer tous-ménages sera distribué en début d'hiver aux enfants concernés. Les parents, grands-parents et/ou adultes qui accompagnent les jeunes enfants pourront également utiliser gratuitement ce transport pour La Tzoumaz.

### Entretiens hivernaux

Au seuil de la saison d'hiver et afin de faciliter le travail de voirie, nous rappelons aux usagers quelques principes relatifs au déblaiement des neiges et au stationnement des véhicules. Ces principes concernent en particulier La Tzoumaz, mais également Auddes et Riddes en cas de précipitations neigeuses.

Le déblaiement des neiges se fait, en principe durant la nuit et se prolonge tôt le matin. Afin de faciliter ce travail, les usagers veilleront à ne laisser sur la voie publique aucun objet pouvant gêner le travail des engins de déneigement. Les sacs à ordures seront obligatoirement déposés dans les moloks ou dans les containers.

Les entrepreneurs, propriétaires ou mandataires concernés, veilleront à ce que leurs chantiers entrepris sur le domaine public soient correctement signalisés et qu'aucune entrave ne perturbe les opérations de déblaiement de la neige. En outre, ils ont l'obligation de remettre en état (goudronnage) toutes les fouilles exécutées sur le domaine public. Ils seront rendus responsables de tous les dommages consécutifs à la non-observation du présent avis.

Tous les propriétaires bordiers sont rendus attentifs aux dispositions de la Loi sur les Routes (LR) du 3 septembre 1965, articles 166 et suivants relatifs aux distances des murs de clôture, des haies, etc.

Les constructions et aménagements non conformes aux articles précités ne pourront en aucun cas faire l'objet d'une demande d'indemnité en cas de dommages causés par les véhicules de déneigement.

Nous rappelons aux automobilistes les règles de circulation routière : « lors de chutes de neige, il est interdit de laisser les véhicules en stationnement qui entraveraient le déneigement du domaine public ». La police effectuera les contrôles nécessaires et dénoncera les contrevenants. La municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts éventuels occasionnés aux véhicules mal stationnés.

De plus, il est strictement interdit de pousser ou d'entreposer la neige et la glace provenant des places privées ou autres (terrasses, etc.) sur le domaine public, ni avant, ni après le passage des engins de déneigement. Nous rappelons également qu'au terme de l'art. 196 de la Loi sur les routes : « la neige évacuée de la voie publique doit être également reçue par les fonds voisins ».

Pour diminuer la pollution, le salage du réseau routier est réduit au minimum ; cela suppose une prudence accrue des utilisateurs et une adaptation aux conditions de circulation.

Les gérances d'immeubles sont tenues d'aviser leurs clients des présentes prescriptions, qui seront également publiées dans le bulletin officiel du 17 novembre 2017.

### Les dîners du cœur

Anciennement appelé les repas communautaires, les dîners du cœur sont toujours au programme. Tout un chacun sera accueilli pour un repas convivial chaque 3<sup>e</sup> mardi du mois à partir de 11 h 30 à la salle du Collège.

Un repas sympa, un moment de discussion, une ambiance de partage, des instants d'échange et de convivialité, un prix accessible, voilà tout ce que vous offre ces repas. Il n'est pas nécessaire de s'inscrire. Soyez donc les bienvenus et pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec M<sup>me</sup> Ilda Monnet (Tél. 027 306 73 41).



### Prochaines dates

2017 : 21 novembre, 19 décembre / 2018 : 16 janvier, 20 février, 20 mars, 17 avril, 15 mai

### Action recyclage et collecte de fonds

L'école primaire de Riddes rejoint TerraCycle dans sa lutte contre les déchets et collecte des fonds pour Zoé4life et allie protection de l'environnement et collecte de fonds.



A la suite du Clean-Up Day du 8 et 9 septembre, notre école a rejoint l'entreprise TerraCycle qui propose des programmes de collecte et de recyclage de produits pour lesquels il n'existe pas d'autres solutions de recyclage.

Dès aujourd'hui, nous invitons donc les familles des élèves et les habitants du village à nous rejoindre dans cette initiative et à collecter **stylos à bille, feutres, porte-mines, effaceurs, marqueurs, surligneurs, correcteurs en tube ou en souris usagés** (voir image), peu importe leur marque ou leur matière.

Vous pouvez déposer vos collectes dans les boîtes placées à l'entrée des bâtiments scolaires de l'école primaire de Riddes ou d'Isérables, à la crèche, à l'UAPE, à la bibliothèque, à la pharmacie, à la commune, à la déchetterie, dans deux centres commerciaux (Denner et Coop) ou les donner à des enfants fréquentant l'école.

La participation de l'école aux programmes nationaux de recyclage TerraCycle permet également de collecter des fonds qui pourront être reversés à l'association Zoé4life. Cette dernière aide les familles dont l'enfant souffre d'un cancer, œuvre pour améliorer le quotidien de l'enfant en traitement, soutient la recherche et sensibilise le public au cancer de l'enfant et à la problématique liée aux traitements. Pour plus d'informations sur cette action, rendez-vous sur [www.terracycle.ch](http://www.terracycle.ch) et sur <https://zoe4life.org>. D'avance, merci pour votre aide !



### Cartes journalières CFF « Commune »

La Commune de Riddes propose toujours deux cartes journalières donnant droit à un nombre illimité de courses en 2<sup>e</sup> classe sur les lignes du rayon de validité de l'abonnement général CFF ainsi que des rabais sur certaines lignes privées.

Les billets de train valables dès le 01.01.2018 sont au prix de CHF 40.- par carte et par jour pour les personnes domiciliées et CHF 45.- pour les habitants d'autres communes. Pour les billets de train jusqu'au 31.12.2017, il n'y a pas de changement de prix, ils restent à Fr. 35.- par carte et par jour pour les personnes domiciliées et Fr. 40.- pour les habitants d'autres communes.

Les cartes journalières peuvent être réservées à l'avance sur notre site internet [www.riddes.ch/cartes journalières CFF](http://www.riddes.ch/cartes-journalieres-cff). Le paiement se fait lors du retrait de la (des) carte(s). Aucune carte ne pourra être délivrée contre facture et en cas de perte, de vol ou de non utilisation de la carte, l'utilisateur ne sera pas remboursé.

### Salles communales à louer

La Commune de Riddes dispose de quelques salles qu'elle utilise pour ses activités habituelles, ses activités scolaires ou lors de manifestations. Ces salles sont également mises prioritairement à disposition des sociétés sportives et locales, dans l'exercice de leurs activités et manifestations.

SALLE	CAPACITÉ	AMÉNAGEMENT	TARIF
<b>Salle du Collège</b>	100 places assises	18 tables 120 chaises 1 cuisine agencée (lave-vaisselle, frigo, four, cuisinière) Toilettes Places de parc à proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fr. 200.- pour les domiciliés</li> <li>• Fr. 400.- pour les non-domiciliés</li> </ul>
<b>Réfectoire du Collège</b>	100 places assises	18 tables 120 chaises 1 cuisine agencée (lave-vaisselle, frigo, four, cuisinière) Toilettes Places de parc à proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fr. 200.- pour les domiciliés</li> <li>• Fr. 400.- pour les non-domiciliés</li> </ul>
<b>Salle sous l'Eglise</b>	50 places assises	8 tables, 80 chaises 1 frigo 1 cuisinière Toilettes Places de parc à proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fr. 100.- pour les domiciliés</li> <li>• Fr. 200.- pour les non-domiciliés</li> </ul>
<b>Salle communale de La Tzoumaz</b>	60 places assises	10 tables, 60 chaises 1 cuisine agencée (lave-vaisselle, frigo, four, cuisinière 4 feux) Toilettes Places de parc à proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fr. 200.- pour la salle complète</li> <li>• Fr. 150.- pour la moitié de la salle</li> </ul>

Suivant la disponibilité, les salles communales peuvent également être louées aux privés, mais exclusivement pour des fêtes à caractère familial, sur demande écrite et exclusivement en journée. Pour la réservation des salles veuillez contacter M. Philippe Bertuchoz, responsable des bâtiments, au 027 305 20 35.

### Composition de l'eau

Voici les compositions chimiques des eaux qui alimentent la Commune de Riddes :

	UNITÉ	RÉSULTAT	NORME
Conductivité électrique 20°C	uS/cm	330	
PH mesuré au laboratoire		7.0	6.8 - 8.2
Dureté totale	°F	17.6	
Dureté carbonatée	°F	7.0	
Calcium	mg/L	47.5	
Ammonium	mg/L	<0.05	max. 0.10
Magnésium	mg/L	14.47	
Chlorure	mg/L	0.17	max. 250.00
Sulfate	mg/L	141.36	max. 250.00
Nitrite	mg/L	<0.01	max. 0.10
Nitrates	mg/L	0.57	max. 40.00
Oxydabilité permanganate	mg/L	0.82	
Sodium	mg/L	1.06	max. 200.00
Potassium	mg/L	0.61	
Turbidité	UT/F	<0.20	max. 1.00

### Collecte des sapins de Noël

La Commune de Riddes renouvelle la collecte des sapins de Noël.

Les habitants du village sont invités à déposer leurs conifères sur le trottoir, sans décorations, clous, croisillons et pots, le mardi 9 janvier 2018 avant 10 h. Les employés du Service de la voirie communale amèneront ces sapins à la déchetterie de Ravanay pour les faire composter.



## Heures d'ouverture des bureaux de la Maison de Commune

Lundi à vendredi, de 7 h à 11 h

Mercredi après-midi, de 14 h à 17 h

## Agenda de novembre 2017 à mars 2018

<b>10 novembre</b>	Nuit des contes à la bibliothèque communale
<b>10 novembre</b>	Soirée jeux ados et adultes à la ludothèque
<b>11 novembre</b>	Tournoi de badminton au centre sportif de Combremont
<b>11 novembre</b>	Souper de soutien du FC Riddes à la salle de l'Abeille
<b>12 novembre</b>	Open d'échec à la salle du Collège
<b>18 novembre</b>	Riddnight'Sports au centre sportif de Combremont
<b>19 novembre</b>	Loto des enfants de la ludothèque à la salle de l'Abeille
<b>26 novembre</b>	Tournoi de Jazz organisé par la jeunesse à la salle du Collège
<b>30 novembre</b>	Assemblée primaire à la salle du Collège
<b>30 novembre</b>	Contes pour adultes à la bibliothèque communale
<b>1<sup>er</sup> décembre</b>	Loto de la Gym l'Etoile à la salle de l'Abeille
<b>2 décembre</b>	Riddnight'Sports au centre sportif de Combremont
<b>13 décembre</b>	Bricolage de Noël de la ludothèque au centre sportif de Combremont
<b>21 décembre</b>	Soupe de Noël des aînés à la salle du Collège
<b>23 décembre</b>	Boum de Noël des CVAV à la salle de l'Abeille
<b>13 janvier</b>	Riddnight'Sports au centre sportif de Combremont
<b>20-21 janvier</b>	Tournoi de Bubble foot des CVAV au centre sportif de Combremont
<b>27 janvier</b>	Loto des samaritains à la salle de l'Abeille
<b>3-4 février</b>	Tournoi junior de badminton au centre sportif de Combremont
<b>10 février</b>	Carnaval des CVAV à la salle de l'Abeille
<b>10-11 février</b>	Championnat valaisan de Super-G organisé par Ski Club des Etablons
<b>15 février</b>	Loto des CVAV à la salle de l'Abeille
<b>17 février</b>	Riddnight'Sports au centre sportif de Combremont
<b>24 février</b>	Soirée de Gym au centre sportif de Combremont et à la salle de l'Abeille
<b>3 mars</b>	Concert de la fanfare l'Abeille à la salle de l'Abeille
<b>10 mars</b>	Riddnight'Sports au centre sportif de Combremont
<b>19 mars</b>	Concours interne du Ski Club des Etablons
<b>21 mars</b>	Viens jouer à la ludo - ludothèque
<b>24 mars</b>	Concert de la fanfare l'Indépendante à la salle de l'Abeille